

## A nous retourner dûment signé

### 26° FOIRE A LA BROCANTE DE LAVILLEDIEU BULLETIN D'INSCRIPTION :

Mairie de LAVILLEDIEU 66, Le Barry 07170 LAVILLEDIEU

NOM : .....  
Prénom : .....  
Raison Sociale : .....  
Adresse : .....  
E-mail : .....  
Tel /Fax : .....

#### **PARTICULIER**

N° Carte d'identité : .....

#### **PROFESSIONNEL**

Registre du commerce de : .....

Sous le N° : .....

N° Carte 3 volets : .....

NATURE du stand : .....

#### **EMPLACEMENT**

Prix : 12.50 € les 5 mètres : .....

(Ex : 2 x 12.50 € = 25 € pour deux emplacements)

Il n'y aura que des emplacements de 5m,  
à vous de décider s'il vous faut 5, 10, 15m

#### **POUR TOUS**

Joindre lors de l'inscription

1. Votre paiement (encaissement le 22.08.2016)

**A l'ordre de l'Association Ardèche Balades Patrimoine**

2. 1 Photocopie de carte d'identité
3. Le règlement intérieur ci-joint dûment signé et daté.

#### **POUR LES PROFESSIONNELS**

1 Photocopie de la carte 3 volets ou extraits Kbis.

# REGLEMENT INTERIEUR

**Art 1 :** La foire à la brocante est organisée par la Mairie de Lavilledieu.  
L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut le refuser.

**Art 2 :** L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (8 h) à la fin (20 h) de la foire.  
Les emplacements non occupés à 8 h du matin pourront être loués à nouveau. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leur(s) stand(s).

**ART 3 :** Déclare sur l'Honneur

- ne pas être commerçant (e) pour les exposants non professionnels,
- ne vendre que des objets personnels et usagés,
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

**Art 4 :** Mauvais temps, pluies, tempêtes, ainsi que l'absence de l'exposant pour toutes autres raisons, ne peuvent en aucun cas donner droit à un remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant la foire.

**Art 5 :** Le prix de tout article exposé mis à la vente devra être clairement indiqué.

**Art 6 :** Les bulletins d'inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le **30 juin 2016 si les exposants souhaitent leur place habituelle (si possible). Pour les autres emplacements ils seront attribués par date d'inscription.** La réservation d'un emplacement ne sera prise en compte que lorsque le dossier sera complet et le règlement acquitté (voir détail sur le bulletin d'inscription). Toute inscription incomplète sera renvoyée.

**Art 7 :** La participation à la foire à la brocante de Lavilledieu implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.

**Pris connaissance le :**

**Signature de l'exposant  
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)**

IPNS